

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 1 février 2023 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers :

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - François Lemieux

Sont absents:
Siège #5 - Poste Vacant
Siège #6 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Anne Mathieu, greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2023-02-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 11 JANVIER 2023**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
 - 8.1 - DÉMISSION DU CONSEILLER MUNICIPAL M. CÉDRIC BEAULIEU**
 - 8.2 - AVIS D'ÉLECTION - VACANCE DES POSTES DE CONSEILLER(ÈRE) AUX SIÈGES NUMÉROS 5 ET 6**
 - 8.3 - NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**
 - 8.4 - OFFRE DE SERVICE POUR ÉVALUATION DU CHALOIS, DE LA CASERNE ET DU PARC DES CHUTES AUX FINS D'ASSURANCES**
 - 8.5 - DEMANDE DE BONIFICATION DES PROGRAMMES**

GOUVERNEMENTAUX

8.6 - VENTE POUR TAXES 2020

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

9.1 - DÉMISSION DE M. CHRISTIAN THÉBERGE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE D'ARMAGH

10 - VOIRIE

10.1 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) - OCTROI DE CONTRAT

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 - DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-02-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux du 11 et du 25 janvier 2023:

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que les procès-verbaux des séances du 11 et 25 janvier 2023 soient acceptés tels que rédigés par la greffière-trésorière et la greffière-trésorière adjointe.

Adopté unanimement par les conseillers.

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de janvier 2023 pour un montant de 159 573 37 \$.

DÉCEMBRE 2022

AREO-FEU LTÉE	TEST DE ROUTE-CAMIONS INCEN.	2 693,35
DRUMCO ÉNERGIE INC.	ENTRET. GÉNÉRATRICE COMPLEXE	686,00
DRUMCO ÉNERGIE INC.	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE USINE	686,00
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF.-RECHARGES-EXTINCTEURS	503,02
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-15 JRS	1 223,93
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE REFOULE. - 44 JRS	561,89
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE - 43 JRS	358,17
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉS. EAU POTABLE-40 JRS	108,74
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBLI.	826,89
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 63 JOURS	30,94
M.R.C. DE BELLECHASSE	SERVICE RESSOURCES HUMAINES	300,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST. CONTENANT MÉTALLIQUE	28,10
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST. CONTENANT MÉTALLIQUE	18,73

M.R.C. DE BELLECHASSE	2 COMPOSTEURS DOMESTIQUES	110,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE-ESCALIER-PARC	2 827,86
M.R.C. DE BELLECHASSE	PLATEFORME GESTION DES ACTIFS	386,09
M.R.C. DE BELLECHASSE	PLANS+DEVIS-AIRRL-1ER RG N.E.	1 470,80
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING.-PAVL-FOURCHE O. PHASE 4	915,09
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. -SUPPORT TECHNIQUE 2022	915,06
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. RÉFECTION 1ER RG N.O.-1KM	349,32
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. PONCEAU-RG ST-JOSEPH	1 015,12
M.R.C. DE BELLECHASSE	SERVICE INTERNET 2022	293,49
M.R.C. DE BELLECHASSE	COMPRESSEUR + SYST. CASCADE	218,25
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUE. INCENDIE	429,03
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	AJUSTEMENT FACTURE ENTRAIDE	- 15,69
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	AJUSTEMENT FACTURE ENTRAIDE	91,73
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	AJUSTEMENT ENTRAIDE	136,03
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	AJUSTEMENT FACTURE ENTRAIDE	313,74
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	6 ENTRAIDES INCENDIE 2022	2 013,64
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDATION DES DÉBIMÈTRES	1 877,54

JANVIER 2023

BIBLIO MUNICIPALE D'ARMAGH	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	3 500,00
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	235,92
BRASSARD BURO INC.	1 CAISSE DE PAPIER 8.5" X 14'	122,32
CRÉAPHISTE	JOURNAL FÉVRIER - 20 PAGES	682,47
DÉNEIGEMENT NICOLAS AUDET	VERS.#3 DÉNEIGER COURS MUN	4 009,18
EUROFINS ENVIRONEX	TRANP. +ANALYSES EAU POTA.	194,89
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ ANALYSES EAU USÉE	703,65
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSE EAU POTA.	114,98
FINANCIÈRE GM	LOCATION CAMION GMC-FÉV.	784,63
GROUPE P.G.F. INC.	VERS.#3 ENTR.CHEMINS HIVER	94 324,29
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-16 J.	1 305,53
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOUL. -18 J.	229,87
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE- 20 JOURS	166,59
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉS. EAU POTABLE-23 J.	171,26
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE	1 302,35
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE WEB	92,41
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	RÉPARER LUMIÈRE DE RUE	247,17
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	ESSUIE-TOUT – GARAGE	9,19
MAXIDOLLAR	BROSSE PORTE-CLÉS-BOUTEIL.	41,73
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES JANV.	7 409,09
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDE INCENDIE 14-01-2023	1 027,24
NOVACO	NETTOYANT-PAPIER MAINS	87,25
NOVACO	NETTOYEURS – BALAI	69,26
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE REFOULE.	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRA.	17,72
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-LAMPES-ÉPURA.	5,57
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES JANVIER	2 584,73
RÉSEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.	TARIFICATION 2023 – SOUTIEN	8 287,12
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE – JANV.	3 118,90
SERVICES DENCO INC. (LES)	2 NÉONS POUR FLYLIGHT-ÉPUR.	55,08
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL FÉV.	131,88
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	10 ROULEAUX DE TIMBRES	1 057,77
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIELS	29,32
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSUR. COLLECTIVES-FÉV.	1 878,69
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTO. D.G.	31,96

Adopté unanimement par les conseillers.

**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU
LE 11 JANVIER 2023**

**6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU
CONSEIL**

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

2023-02-04

**8.1 - DÉMISSION DU CONSEILLER MUNICIPAL M. CÉDRIC
BEAULIEU**

ATTENDU QUE le conseiller municipal M. Cédric Beaulieu a remis à la directrice générale et greffière-trésorière une lettre de démission datée du 10 janvier 2023,

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1^o D'accepter le dépôt de la lettre de démission de M. Cédric Beaulieu en tant que conseiller municipal au siège numéro 5.

2^o Que ce Conseil remercie M. Beaulieu pour son implication dans les divers dossiers sous sa responsabilité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**8.2 - AVIS D'ÉLECTION - VACANCE DES POSTES DE
CONSEILLER(ÈRE) AUX SIÈGES NUMÉROS 5 ET 6**

ATTENDU QUE le mandat des sièges numéro 5 et 6 a pris fin le 10 janvier 2023 pour le conseiller Cédric Beaulieu et le 27 mars 2022 pour le conseiller Kevin Jolin, date de leur démission respective;

ATTENDU QUE ce 11 janvier 2023, un avis de vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 5 est déposé par la greffière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE lors de la dernière élection partielle du 11 décembre 2022, le siège numéro 6 est resté vacant;

ATTENDU QUE la vacance des postes de conseiller(ère) aux sièges numéro 5 et 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE les postes de conseiller(ère) aux sièges numéro 5 et 6 doivent être comblés par une élection partielle;

ATTENDU QUE le sous-ministre a ordonné une élection partielle le 23 avril 2023 pour combler le siège numéro 6;

Sylvie Vachon, présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance aux postes de conseiller(ère) des sièges numéros 5 et 6 de la municipalité d'Armagh, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 23 avril 2023.

8.3 - NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

ATTENDU QUE les vacances des postes de conseiller(ère) aux sièges numéro 5 et 6 ayant été constatées plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, les postes doivent être comblés par une élection partielle;

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la présidente d'élection nomme une secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

Sylvie Vachon, présidente d'élection avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la nomination de Madame Anne Mathieu, à titre de secrétaire d'élection.

2023-02-05

8.4 - OFFRE DE SERVICE POUR ÉVALUATION DU CHALOIS, DE LA CASERNE ET DU PARC DES CHUTES AUX FINS D'ASSURANCES

ATTENDU QUE la Municipalité doit établir la valeur de reconstruction des divers bâtiments municipaux pour bénéficier de l'exclusion de la règle proportionnelle du 80 % en cas de sinistre;

ATTENDU QUE notre assureur FQM ASSURANCES exige qu'après sept (7) ans, une mise à jour de la valeur de reconstruction des bâtiments soit faite par une firme spécialisée dans le domaine;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée auprès de SPE, valeur assurable Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil accepte l'offre de service de « SPE valeur assurable Inc. » au montant de 1725 \$ avant taxes pour effectuer l'évaluation du Chalois, de la caserne et du Parc des chutes d'Armagh afin d'établir la valeur de reconstruction pour fins d'assurances.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-02-06

8.5 - DEMANDE DE BONIFICATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh, comme toutes les municipalités du Québec, favorise la poursuite du développement économique et l'aménagement de son territoire;

ATTENDU QUE le service au citoyen et le développement sont au cœur des préoccupations d'une municipalité;

ATTENDU QUE le contexte pandémique a occasionné des reports dans de nombreux projets;

ATTENDU QUE l'inflation causée par la pandémie a fait exploser les coûts pour les infrastructures, les rénovations et les constructions des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre et le manque de disponibilité de certains matériaux forcent certains entrepreneurs à réduire leur offre de

service ou à refuser certains contrats;

ATTENDU QUE les hausses de coûts et les retards peuvent compromettre la réalisation de nombreux chantiers municipaux nécessaires pour assurer des services de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité considère important le maintien de services de proximité de qualité pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens ainsi que la vitalité de leur milieu de vie;

ATTENDU QUE la Municipalité doit tenir compte de la capacité de payer de ses contribuables dans l'élaboration du développement ou dans la poursuite de certains projets;

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil appui la municipalité de Saint-Gervais dans sa demande de bonification des programmes gouvernementaux.

DE transmettre la présente résolution pour appui à la municipalité de Saint-Gervais.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-02-07

8.6 - VENTE POUR TAXES 2020

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité d'Armagh ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1° Que la Directrice générale soit autorisée à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 14 mars 2023 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

2° Que, lorsque cette date sera dépassée, la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2020 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

3° Qu'au moment de la mise en vente, Mme Suzie Bernier, mairesse et Mme Anne Mathieu, greffière-trésorière adjointe soient autorisées par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

4° Que lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500 \$ seront chargés à la municipalité;

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-02-08

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

2023-02-09

9.1 - DÉMISSION DE M. CHRISTIAN THÉBERGE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE D'ARMAGH

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre de M. Christian Théberge le 11 janvier 2023 mentionnant que celui-ci n'a pas l'intention de reprendre le poste de Directeur du service incendie d'Armagh;

ATTENDU QUE M. Théberge désire continuer en tant qu'officier-pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil accepte la démission de M. Christian Théberge au poste de Directeur du service incendie d'Armagh.

Qu'une motion de remerciements soit adressée à M. Théberge pour ses services au poste de Directeur du service incendie d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - VOIRIE

2023-02-10

10.1 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a bénéficié d'un montant maximal de 106 155\$ dans le cadre du programme PRABAM;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le mandat à Serrurier Rive-Sud Inc. pour refaire le chemin de clés des portes des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE plusieurs portes neuves ont été installées dernièrement;

ATTENDU QU'il y a lieu de refaire le chemin de clés pour ces nouvelles portes afin de les appareiller avec les autres portes;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Serrurier Rive-Sud Inc. au montant de 3064.11\$ plus taxes pour refaire les chemins de clés.

Que ce budget soit prévu dans les travaux du Programme PRABAM.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-02-11

**13.1 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION
AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR
L'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE
POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE - ALLEN
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.**

ATTENDU QUE le 11 avril 2018, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) accordait à son dossier 416312 une autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 4 275 607 et 4 277 058 du cadastre du Québec pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le 11 avril 2023, la décision de la CPTAQ viendra à échéance et que l'exploitation et la restauration du site ne sont pas complétées à ce jour;

ATTENDU QUE la superficie totale visée par la demande de renouvellement d'autorisation est de 11,85 hectares et qu'elle se situe toujours sur une partie des lots 4 275 607 et 4 277 058 du cadastre du Québec et que ces lots sont situés en zone agricole;

ATTENDU QUE la demande ne prévoit pas d'agrandissement de la superficie;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles en dehors de la zone agricole pour satisfaire à la demande étant donné que la sablière se situe spécifiquement sur les lots 4 275 607 et 4 277 058;

ATTENDU QUE cette demande concerne le renouvellement d'une autorisation de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière et qu'elle n'aura aucun impact sur:

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture;
- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- La perte de productivité agricole;

ATTENDU QUE suite à l'étude du dossier par le fonctionnaire autorisé, la demande est conforme au règlement de zonage # 196-2022 de la municipalité d'Armagh;

ATTENDU QU'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil recommande favorablement à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie de 11,85 hectares par Allen entrepreneur général Inc. sur une partie des lots 4 275 607 et 4 277 058 du cadastre du Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2023-02-12

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Qu'à 20 : 01, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Anne Mathieu, greffière-trésorière adjointe